



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283414 / BP 2022 - 3 -

Objet : Soutien aux travaux sur le revenu de base et les conditions de vie des jeunes du laboratoire LISST de l'Université Toulouse II Jean Jaurès et de la Coopérative de recherches en sciences humaines et sociales SCOOL

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux partagés par le LISST et la SCIC SCOOL avec le Conseil départemental sur la lutte contre les précarités et les politiques de solidarité, notamment en direction des jeunes ;

Considérant les travaux partagés par le LISST et la SCIC SCOOL avec le Conseil départemental sur la littérature scientifique sur le revenu de base, sur les conditions de vie des jeunes, les différentes enquêtes statistiques existantes (INSEE, DREES, OVE...) et autres travaux sur la jeunesse contemporaine ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : d'attribuer une subvention à la SCIC SCOOL de 3 400 euros.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65- article 65748 du Budget départemental.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

51 "Pour" : Mmes Artigues, Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade (procuration M. Fabre), Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fella, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

M. Bagnéris a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Annexe à la délibération : Convention LISST - SCOOL - CD31

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 22/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc10000283542-DE